

SEANCE du 18 MAI 2017 à 20 h
à la MAIRIE – salle Georges Balaguy

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit mai à vingt heures, les membres du Conseil municipal de St Jean St Maurice s/Loire se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean SMITH, Maire.

Date de convocation : 11/05/2017

Conseil municipal : en exercice : 15 membres

Etaient présents : 13 membres

M. Jean SMITH, M. Christian ROFFAT, Mme Nadège PEDRINI, M. Alain MARIDET, Mme Marie-Josèphe PAIRE, M. Patrick GEORGES, M. Claude-Marie MURON, M. Philippe GEORGES, Mme Sandrine DAVID, Mme Emilie PERCHE, M. Michel HEBRARD, Mme Françoise TRAVARD, M. Vincent TRIOLLIER

Absents excusés: Mme Anne-Marie BRETTE, M. Philippe GEORGES

Secrétaire de séance : Mme Emilie PERCHE

Le compte rendu de la séance du 7/04/2017 ne fait appel à aucun commentaire, il est approuvé à l'unanimité.

DOSSIER de MISE A ENQUETE PUBLIQUE : 3 projets

Présentation par M. ROFFAT de trois dossiers à soumettre à une enquête publique :

- 1) Désaffectation d'une partie du domaine public place St Jean, devant l'immeuble des consorts Burellier/Pellegrini

Ces derniers ont par courrier du 14 avril 2017 demandé à la Commune d'acquérir une partie du domaine public, environ 90 m², comprenant une remise de 30 m² et une cour en enrobé de 58 m², le tout jouxtant la propriété cédée par la Commune en 2016 à M. Pierre Travard.

Dans la mesure où ce domaine public risque de devenir un délaissé sans utilité pour la Commune et pour régulariser une situation ancienne, il est proposé de soumettre ce dossier à enquête publique avant cession aux Consorts Burellier/Pellegrini, tous les frais étant à la charge de l'acquéreur.

L'Assemblée émet un avis favorable à cette demande.

- 2) Désaffectation d'un chemin rural à « Fond »

Là encore il s'agit d'une demande de M. Gonin Christian, propriétaire à « Fond » qui demande l'acquisition d'une parcelle de terrain d'environ 225 m² à usage de chemin, autour de la maison et desservant d'autres parcelles lui appartenant.

Cette parcelle ne présentant aucun enjeu pour la Commune et une convenance pour le propriétaire qui jusqu'à ce jour l'entretenait, il est proposé de soumettre ce dossier à enquête publique avant régularisation de la cession. Les frais sont, comme pour le 1^{er} dossier, à la charge de l'acquéreur.

Un prix forfait de 50 € est annoncé.

L'Assemblée donne son accord.

- 3) Désaffectation d'un chemin rural et cession ; rétablissement d'un chemin rural à « Bois Chapotet »

Le propriétaire riverain, M. Daniel MANET demande à la Commune la possibilité de récupérer une parcelle de terrain de 180 m x 3 m environ, à usage de chemin rural qui permet l'accès à des parcelles boisées pour clore plusieurs parcelles lui appartenant. Il propose en échange de rétablir un chemin rural sur une bande de terrain de 90 m environ sur une largeur de 3 m à proximité et sur sa propriété à ses frais dont l'empierrement. Les autres frais sont également à sa charge.

L'Assemblée donne son accord.

M. le Maire explique qu'un arrêté municipal sera pris pour fixer les modalités et les dates de cette enquête publique pour les trois affaires avec désignation d'un commissaire-enquêteur, M. Gérard ZINGRAFF.

TRAVAUX DE VOIRIE 2017 : marché de travaux

M. ROFFAT précise que suite à la consultation des entreprises concernant le programme voirie 2017, la Commune a reçu trois propositions. Réunie le 9 mai 2017, la Commission a ouvert les plis suivants tout en précisant que la rubrique concernant les travaux Passage du Manoir de la Mure n'a pas été prise en compte dans la consultation. En effet avec la consultation de l'architecte des Bâtiments de France la réfection de chaussées dans le bourg de St Maurice (passage du Manoir de la Mure) se réalisera en enrobé noir alors qu'il était prévu un enduit bi couche gravillon rouge.

- | | |
|---|----------------|
| 1) 1 ^{ère} enveloppe : Entreprise COLAS de Roche la Molière..... | 24 095.25 € HT |
| 2) 2 ^{ème} enveloppe : Entreprise EIFFAGE de Perreux..... | 25 657.00 € HT |
| 3) 3 ^{ème} enveloppe : Entreprise EUROVIA DALA de St Jean Bonnefonds.. | 26 150.00 € HT |

Pour la réfection du chemin de la « Grâce », chemin de « Châtelus » et de l'étang « Gignoux ».

Sachant que les trois entreprises proposent techniquement les mêmes prestations, c'est donc l'entreprise COLAS, moins-disante qui est retenue. M. ROFFAT rapporte que compte tenu du montant du marché 2017, la Commune ne peut prendre en charge 450 m² sur le passage du Manoir de la Mure. La subvention départementale allouée sera de 18 400 € (60 %).

CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Mme Nadège PEDRINI fait part du souhait de création d'un conseil municipal d'enfants qui murît depuis quelques mois, en partenariat avec le Directeur de l'école puisque en accord avec ses projets scolaires et en s'appuyant sur des installations dans d'autres communes : Riorges, Mably, Renaison, St Vincent de Boisset.... Ce projet pourrait démarrer dès l'année prochaine.

Cet outil de démocratie participative s'inscrit pleinement dans l'application de l'article L 2143-2 du code général des collectivités territoriales et a pour but de promouvoir la reconnaissance de l'enfant comme partenaire à part entière. Les objectifs sont nombreux : mettre en œuvre un exercice de citoyenneté grandeur nature, la découverte du fonctionnement d'une collectivité locale, créer un lieu d'apprentissage pour les enfants élus, favoriser l'expression des enfants, les associer à des choix qui les concernent, permettre des réalisations, participer à des cérémonies officielles du village.....etc

Les modalités soumises par Mme PEDRINI sont les suivantes :

- 1) Organisation d'élections au sein de l'école élémentaire : électeurs des classes de CE 1 à CM 2 et candidats issus des classes de CM 1 et CM 2, dans les mêmes conditions qu'une élection légale (urne, isolements...)
- 2) Un conseil de 10 enfants à élire (mi-octobre),
- 3) Mandat de 2 ans renouvelable chaque année proportionnellement aux enfants qui quittent l'école pour l'entrée en 6^{ème} et les démissionnaires éventuels,
- 4) Formation des jeunes conseillers à la suite des élections avec un premier contact avec l'Assemblée communale,
- 5) Installation officielle à la Mairie en présence des enfants élus et des partenaires,
- 6) Le fonctionnement : travail en commissions thématiques ; les thèmes seront déterminés par les enfants en fonction de leurs préoccupations et de leurs centres d'intérêt avec 2 réunions mensuelles. Puis chaque commission élaborera un projet pour le présenter en commission plénière avec les adultes. But : un projet annuel. Ce travail nécessite bien entendu une aide et soutien de conseillers municipaux (peut-être la commission scolaire et périscolaire).

Mme PEDRINI sollicite l'avis de l'Assemblée pour permettre la poursuite de ce projet sachant qu'il est prévu qu'une rencontre avec le Directeur de l'école est prévue en juin prochain.

Le Conseil voyant l'intérêt de cette démarche émet son accord pour la création de ce conseil et approuve ses modalités de fonctionnement pour la rentrée 2017/2018.

En ce qui concerne les activités périscolaires et malgré la rumeur de remise en cause de la semaine scolaire de 4,5 jours, il n'est pas envisagé un changement sur le plan local. Deux intervenants sont prévus prochainement, Emilie et Mathieu MOUSSIÈRE auprès des enfants. Le contrat de travail en périscolaire sera donc renouvelé (voir séance conseil municipal du 7/04/2017). Prochain conseil d'école le 22 juin 2017.

UN POINT SUR LES TRAVAUX

- Station d'épuration « Le Garet » : il reste une bache de relevage à construire, fond du bourg de St Maurice à la place de la station ; celle de « Chantegret » est en essai. Fin des travaux prévue mi-juin. La plantation de roseaux est à mettre en œuvre, clôtures posées, rejet au port de la Caille à terminer. Inauguration prévue début juillet.
L'enrobé pour fermer les tranchées est réalisé : « il est ce qu'il est ! »
- Marronniers place de l'église de St Maurice : il est rappelé le diagnostic des deux marronniers demandés à l'Office National des Forêts : un des arbres est dangereux et il est donc nécessaire de l'abattre rapidement. Le 2^{ème} peut être conservé. Deux devis ont été demandés pour l'abattage :
 - Entreprise MOTHET : 900 € HT
 - Entreprise SOUCHON : 750 € HTC'est l'entreprise SOUCHON qui est retenue.
- Travaux d'isolation « Au Four de St Jean » : A ce jour ce bâtiment ne bénéficie d'aucune isolation. Proposition de poser de la laine de verre sur le plancher du grenier pour réduire de grosses déperditions de chaleur, conformément au devis de l'entreprise TRAVARD Pierre pour un montant de 2 478 € HT. Une subvention du département au titre de l'enveloppe de solidarité est accordée pour 1 451 €.

- Installation d'un aérotherme eau chaude dans la salle polyvalente : M. MARIDET explique l'intérêt de ce travail pour améliorer le confort des usagers de la salle de réunion. Il s'agit de l'installation d'un aérotherme eau chaude et d'une électrovanne sur le circuit radiateur, pour définir un chauffage par zone et éviter la déperdition de chaleur tout en réalisant des économies d'énergie. Coût des travaux suivant devis de l'entreprise CASTERAN : 3 517 € HT avec une subvention départementale allouée de 2 110 €.
 - Projet toiture salle polyvalente tranche 1 : en cours de négociation avec l'entreprise SERRAILLE et DEMORTIER
 - Installation de deux distributeurs de sacs pour les déjections canines : présentation d'un devis s'élevant à 250 € l'un avec 5 000 sacs.
 - Espace de jardinage pour les élèves de l'école près des 2 classes maternelles pour permettre aux petits de se retrouver pendant des temps de récréation à des moments définis par les enseignants.
 - CCAS : bilan moral décevant du safari pêche du 14 mai : peu de visites et de participants avec 22 inscriptions. Bénéfice versé par l'AAPPMA de 383,49 €. Annonce de la fête de la truite le 11 juin, jour de l'élection présidentielle.
-

L'ordre du jour épuisé, clôture de la séance à 21 h 50